

## De petits producteurs hydroélectriques en perte sèche

Christophe HAVEAUX, Johanna D'HERNONCOURT, 28 Août 2019

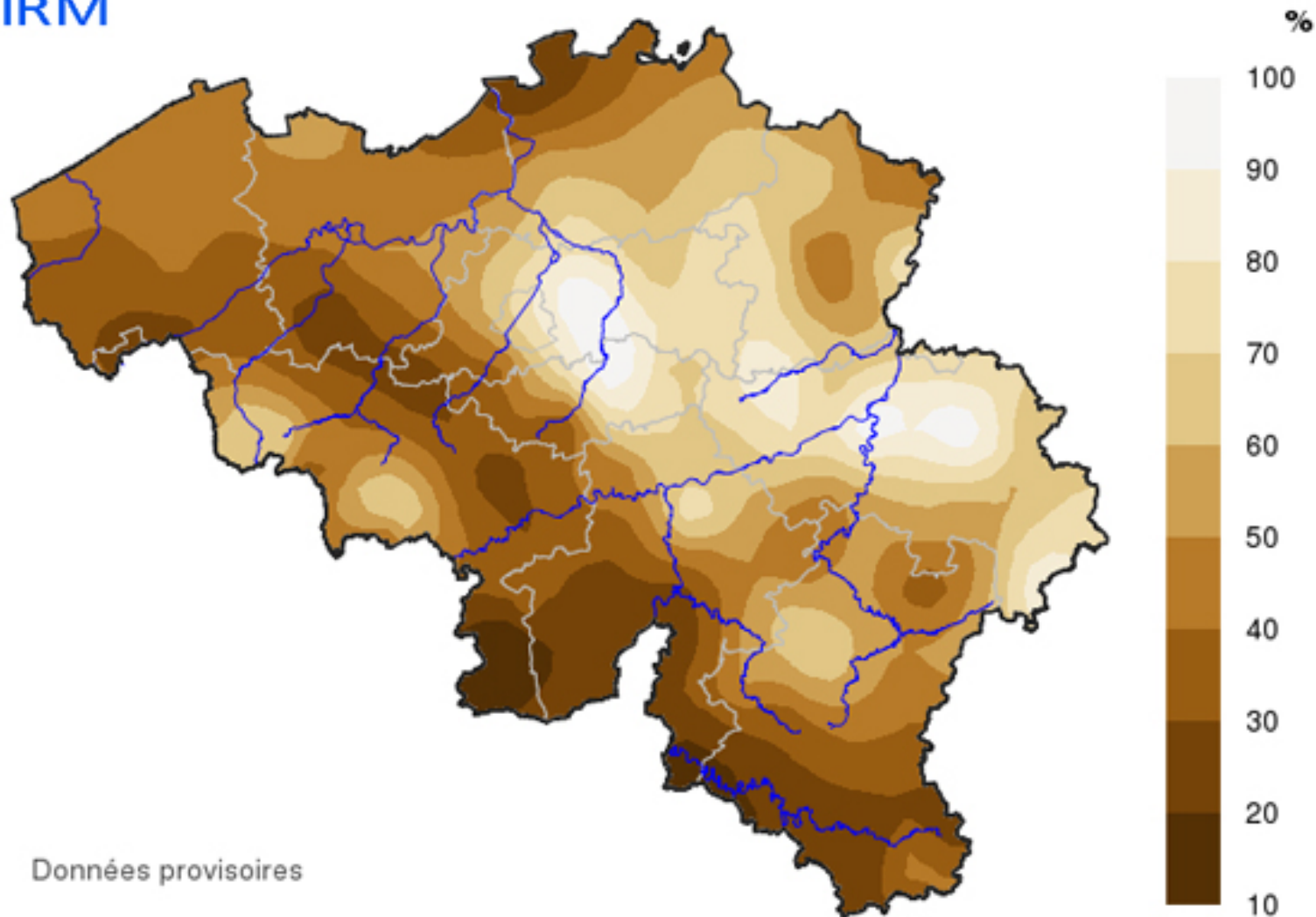


**Vagues de sécheresse, assèchement des sols, baisse du débit dans les rivières, ... Les petits producteurs hydroélectriques wallons subissent de nombreuses conséquences environnementales et produisent moins. Une autre gestion des pluies permettrait d'inverser la tendance.**

Pour la troisième année consécutive, la Wallonie – comme d'autres régions européennes - connaît une période de sécheresse estivale qui affecte plusieurs secteurs économiques, et notamment la filière hydroélectrique (lire notre article de l'été dernier [Les sécheresses, calamités naturelles pour les producteurs hydroélectriques ?](#)).

Ce phénomène météorologique, considéré comme exceptionnel, est censé se produire tous les 30 à 50 ans. Or il se répète chaque été depuis 2017.

Avec ces vagues de sécheresse, les pluies se font rares et les débits des cours d'eau wallons diminuent, jusqu'à l'étiage, ce qui affecte la production hydroélectrique.



En juillet 2019, seules les zones blanches ont reçu une quantité normale de précipitations. Source : IRM.

Actuellement, la grande majorité du parc hydroélectrique wallon continue à produire, au gré des disponibilités en eau. C'est le cas des grandes centrales situées sur des voies navigables et sur les grands barrages réservoirs (Bévercé, Butgenbach, La Vierre, le Complexe de la Vesdre, l'Eau d'Heure, Heide de Goreux et le barrage de la Gileppe). Ces centrales représentent plus de 95% de la puissance installée en Wallonie et produisent actuellement à plus faible régime que de normale.

A titre d'exemple, les 7 centrales hydroélectriques EDF Luminus – qui représentent 2/3 de la puissance hydroélectrique installée en Wallonie – ont produit durant le mois de juillet seulement 28% de leur moyenne de production historique (données EDF depuis 1963).

### Etiage et interdiction sur les cours d'eau non navigables

Par contre, les cours d'eau non navigables, plus soumis aux variations de débit, sont actuellement en condition d'étiage. Dès lors, pour le deuxième été consécutif, le Ministre wallon de la Nature René Collin a adopté un Arrêté ministériel qui y interdit l'exploitation hydroélectrique, depuis le 10 juillet afin de préserver la vie piscicole des rivières avec un débit minimal.

Cette interdiction concerne plusieurs dizaines d'exploitants qui, ensemble, représentent environ 5% de la puissance hydroélectrique installée en Wallonie. Sur ces cours d'eau non navigables, seules les roues de moulins fonctionnant à niveau d'eau amont constant et à vitesse variable sont autorisées à tourner, ainsi que les vis hydrodynamiques.

Pour les petits exploitants concernés, les pluies trop rares et l'interdiction de turbiner se traduisent par une perte sèche.

« En temps normal, quand le débit de la rivière est bon, je produis 30 à 35 MWh par mois. Mais avec la sécheresse, j'étais plutôt à 10 MWh par mois », explique ainsi Serge Devetter, qui exploite une turbine de 75 kW sur le Hoyoux, mise à l'arrêt depuis le 10 juillet. « En 2018, à cause de la sécheresse j'ai perdu environ 20% de ma production hydroélectrique sur l'année », poursuit-il. Et 2019 s'annonce aussi mal. « Normalement, je produis 300 MWh par an. Mais depuis le 1<sup>er</sup> janvier, j'ai à peine produit 145 MWh », constate ce petit producteur qui, comme ses confrères, accuse une perte financière et espère un retour rapide des précipitations et la levée de l'interdiction.

Les petits exploitants mis à l'arrêt contestent l'Arrêté ministériel, jugé imprécis et trop général. En effet, selon eux, le débit et les conditions d'exploitation sont parfois suffisants pour turbiner tout en préservant l'écologie des cours d'eau. Un contrôle et une interdiction au cas par cas seraient plus justifiés, selon eux.

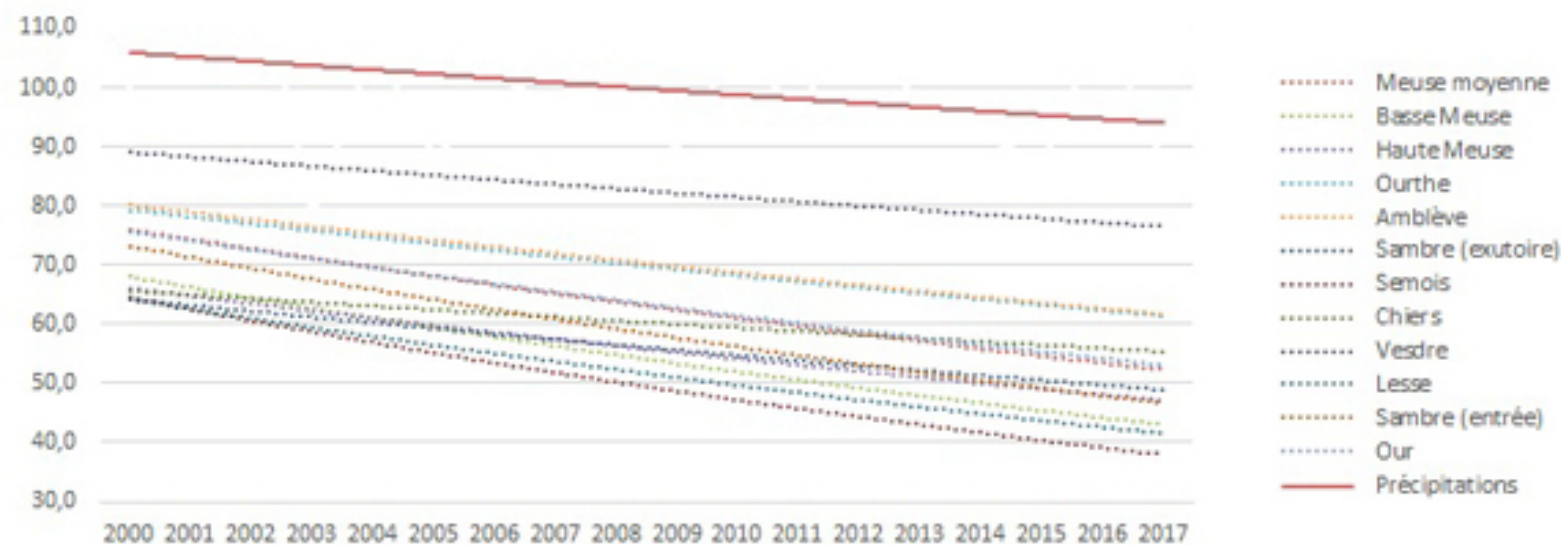
## Le prix de l'électricité peut compenser ...ou pas

Pour les exploitants, ces baisses de production estivales peuvent être financièrement compensées si le prix de revente de l'électricité sur le marché est élevé. Or ce n'est pas toujours le cas.

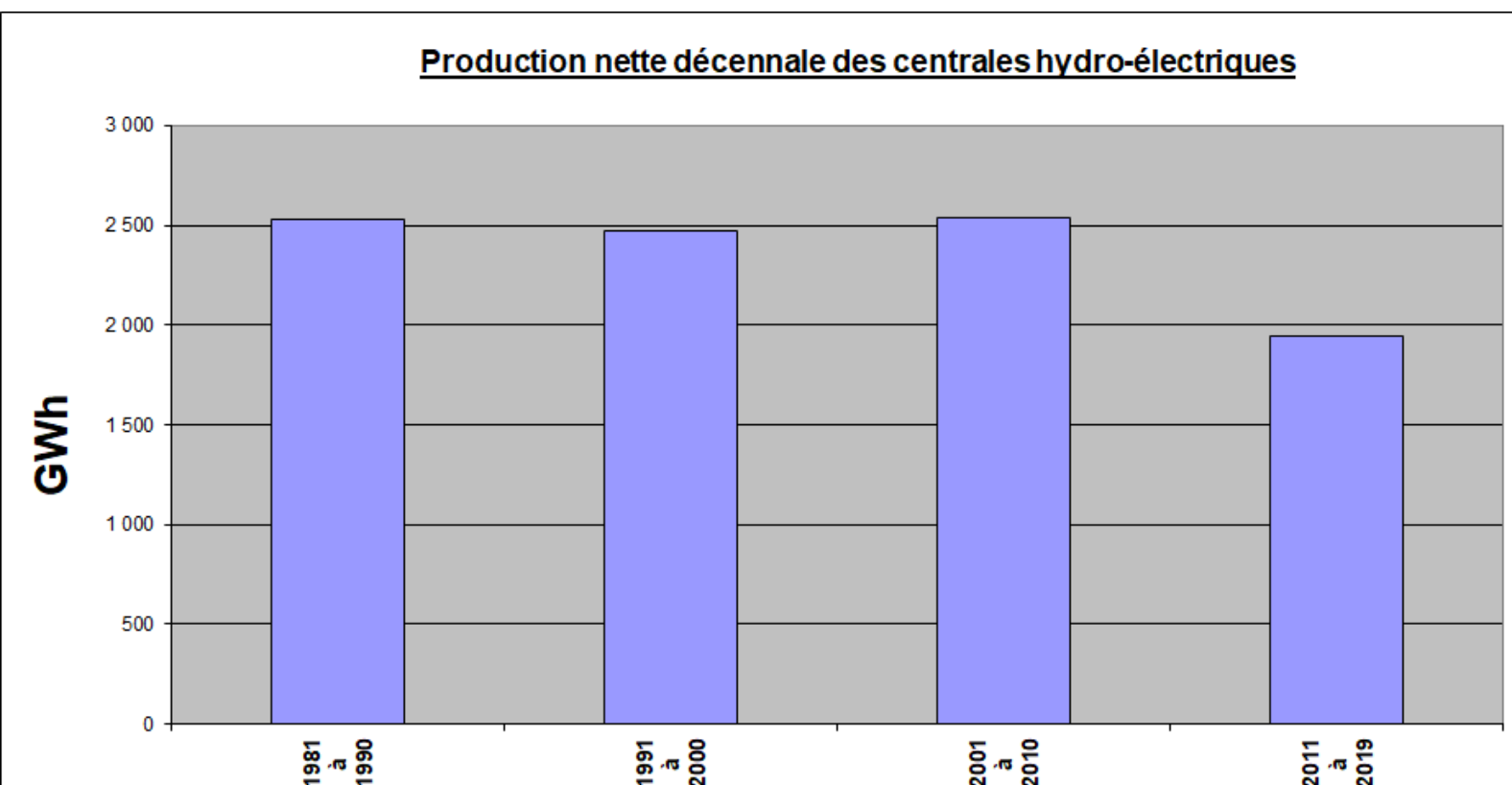
« En 2017 et 2018, nous avons connu une baisse d'environ 30% de notre production », explique ainsi Stéphane Schleck, Gestionnaire de projet à la société Energie-Fleuves, qui exploite 4 centrales sur la Haute Meuse pour un total d'environ 7 MW. « Ces années-là, nous avons produit 20.000 MWh/an, au lieu des 30.000 MWh habituels. Or les prix de l'électricité étaient à la baisse. Et une variation de 10€/MWh, cela fait une grande différence de rentabilité pour nous. Depuis fin 2018, les prix sont remontés, ce qui devrait en partie compenser les pertes de production. »

## Baisse des précipitations depuis 20 ans

Reste que les tendances des précipitations et des débits des cours d'eau en Wallonie sont clairement à la baisse depuis 20 ans, comme le montre ce graphique :



En toute logique, la production hydroélectrique wallonne est nettement à la baisse aussi depuis 10 ans, comme le montre le graphique ci-dessous :



La production des 7 centrales hydroélectrique EDF Luminus – qui représentent 2/3 de la puissance hydroélectrique installée en Wallonie - est à la baisse depuis 2011 (en faisant l’hypothèse conservatrice d’une fin d’année 2019 qui suit la moyenne). Source: EDF Luminus.

Sur le terrain, les exploitants constatent que leur source d’énergie – pourtant renouvelable – se fait plus rare.

« Auparavant », constate Serge Devetter, « s’il pleuvait durant 2 jours, les bassins versants retenaient l’eau qui assurait ensuite un bon débit dans la rivière pendant encore 2-3 jours. Maintenant, le niveau de l’eau retombe tout de suite après la pluie. Nous produisons donc moins d’électricité. »

Les gestionnaires de cours d’eau constatent en effet qu’en situation d’étiage, des pluies même importantes changent peu la situation : la hausse des débits est très rapidement effacée si les précipitations ne se maintiennent pas dans les prochains jours.

## Changer la politique des sols

Parmi les causes probables de ce phénomène, nous retrouvons deux politiques menées en Wallonie depuis plus de 20 ans :

l’artificialisation des sols (l’eau de pluie file dans des égouts au lieu de gorger les terres puis les rivières) ;  
la gestion de l’eau qui vise à rapidement envoyer l’eau de pluie vers les terrains les plus bas (via des drains notamment). Il en résulte un assèchement des sols en hauteur.

Pour mieux capter l’eau de pluie et valoriser cette source d’énergie renouvelable, il faudrait au contraire créer et gérer des zones humides sur les terrains les plus hauts possibles et en amont (bocages, bassins d’orage, zones d’immersion temporaire, ...), afin de retenir un maximum d’eau en terre ce qui permettrait d’alimenter et augmenter le débit des rivières plus longtemps, et donc d’augmenter la production hydroélectrique.

Dans un contexte plus global, le GIEC vient précisément de publier un [rapport](#) qui montre le rôle de l'exploitation des sols dans le réchauffement climatique (résumé en français dans [Sciences et Avenir](#)).

---

**Source URL:** <http://www.renouvelle.be/fr/actualite-belgique/de-petits-producteurs-hydroelectriques-en-perte-seche>